

( N° 56. )

---

**Chambre des Représentans.**

---

( 8 FÉVRIER 1834. )

---

**TABLEAU**  
**des amendemens adoptés dans le budget des**  
**Finances.**

## PROJET DE LOI.

---

LÉOPOLD, Roi des Belges, etc.

Nous avons de commun accord avec les Chambres décrété et nous ordonnons ce qui suit :

### ARTICLE 1<sup>er</sup>.

Le budget du ministère des finances pour l'exercice de 1834 est fixé à la somme de onze millions neuf cent quarante-cinq mille treize francs, conformément au tableau ci-joint.

### ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons.

Tableau des Amendemens adoptés dans le Budget des Finances.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Credits demandés par le gouvernement.	AMENDEMENTS.	Credits alloués par la Chambre	TOTALS.
<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>. — ADMINISTRATION GÉNÉRALE.</b>					
1	Traitement du ministre et indemnité de logement.	25,000	"	25,000	
2	" des employés.	473,500	— 23,500	450,000	
3	Frais de tournée.	6,500	— 300	* 6,000	
4	Matériel (non compris les dépenses imprévues).	36,500	— 300	* 36,000	
5	Service de la monnaie.	11,200	"	11,200	
6	Achat de matières, confection de coins, poinçons, etc.	724,000	"	724,000	
7	Prime destinée à la fabrication de la petite monnaie d'argent, à l'exclusion des pièces de 5 francs.	20,000	"	20,000	
8	Magasin général des papiers.	97,000	"	97,000	
					1,369,200
<b>CHAPITRE 2. — ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE DANS LES PROVINCES.</b>					
1	Traitement des administrateurs du trésor.	80,000	"	80,000	
2	Caissier général de l'État.	240,000	"	240,000	
					320,000
<b>CHAPITRE 3. — ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS, DOUANES, ACCISES, GARANTIE, etc.</b>					
1	Traitemens des employés du service sédentaire des contributions, douanes et accises.	787,440	"	787,440	
2	" des employés du service actif.	4,144,300	"	4,144,300	
3	" des employés de la garantie.	42,170	"	42,170	
4	" des avocats de l'administration.	35,670	"	35,670	
5	Remises des receveurs.	1,645,700	"	1,645,700	
6	Traitemens et remises des vérificateurs des poids et mesures.	56,000	"	56,000	
7	Frais de bureau et de tournée.	153,070	— 4,520	153,550	
8	Indemnités.	105,400	— 1,300	103,900	
9	Matériel (non compris les dépenses imprévues).	140,900	— 23,900	117,000	
					7,085,730
<b>CHAPITRE 4. — ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.</b>					
1	Traitemens des employés de l'enregistrement.	361,930	— 14,983	346,945	
2	" des employés du timbre.	48,230	"	48,230	
3	" des employés du domaine.	29,030	— 4,940	24,110	
4	" des agens forestiers.	277,470	"	277,470	
5	Remises des receveurs.	702,410	"	702,410	
6	Remises des greffiers.	17,000	"	17,000	
7	Frais de bureau.	15,000	"	15,000	
8	Matériel (non compris les dépenses imprévues).	23,700	— 1,200	22,500	
9	Frais de poursuite et d'instance.	30,300	"	30,300	
10	Dépenses du domaine.	56,700	"	56,700	
11	Frais d'exploitation de la houillère de Kerkræde.	150,000	"	150,000	
12	Attrib. d'amendes forestières.	9,500	"	transféré.	
					1,690,665
<b>CHAPITRE 5. — ADMINISTRATION DES POSTES.</b>					
1	Traitemens des employés.	276,600	"	276,600	
2	Matériel.	50,590	"	50,590	
3	Transport des dépêches.	230,097	— 40,339	239,758	
4	Postes rurales.	210,000	"	210,000	
					776,948
<b>CHAPITRE 6. — ADMINISTRATION DU CADASTRE.</b>					
1	Traitemens des employés.	237,670	"	237,670	
2	Frais des bureaux spéciaux.	34,800	"	34,800	
3	En attendant qu'il ait été statué sur l'enquête de la commission chargée de constater la situation des opérations cadastrales, les indemnités finales à payer aux agens du cadastre, après l'achèvement de leur travail, ne pourront être imputées sur ce crédit; les autres indemnités ne pourront être liquidées que sur le pied établi avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1826.	400,000	"	400,000	
					672,470
<b>CHAPITRE 7. — DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>					
1	Dépenses imprévues.	19,500	10,500	30,000	
					30,000
					11,945,013

(1) M. le Ministre des finances a déclaré se rallier aux deux chiffres marqués d'un astérisque.